

NE VOUS ENCOMBREZ PLUS LA VIE !

Afin de garder vos rues propres,
le SIAVED propose un nouveau service gratuit


2 SOLUTIONS POUR VOS ENCOMBRANTS

1 L'APPORT EN DÉCHÈTERIES

Privilégiez la déchèterie en fonction de vos besoins :
horaires et adresses disponibles sur notre site internet.

2 LA COLLECTE SUR APPEL

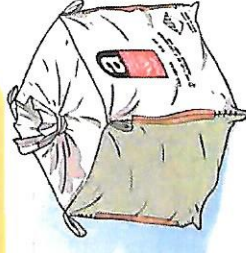
Attention, ce service est réservé aux particuliers.
Il n'y a plus de collecte en porte à porte, sur le territoire !

- Prenez rendez-vous au : **0 969 391 089** (appel non surtaxé)
du **lundi au samedi de 08h00 à 18h00** (délai d'intervention
sous 4 semaines).
- Précisez le descriptif complet des objets à collecter et le
volume que cela représente (3m³ maximum par enlèvement,
environ 3 petites remorques de voiture). 
- Suite à cet appel, un rendez-vous vous sera proposé.
Il faudra sortir les encombrants devant votre domicile le jour
de la collecte avant 08h00.

Service gratuit et limité à 2 demandes par an et par foyer.

AMIANTE

Dans le but de limiter les risques encourus, le SIAVED
met en place un nouveau dispositif « amiante »



1 PRENDRE UN RDV

- Appelez le SIAVED au **0 800 775 537**
(appel gratuit)
du **lundi au vendredi de 08h30 à 12h30**
et de **13h30 à 16h30**.
- Une personne vient à votre domicile afin d'estimer la quantité
d'amiante à enlever avant démontage et vous donner
quelques conseils.
- Le nombre de sacs « amiante » appelés « Big Bag » est défini
selon le volume et un devis est établi pour la fourniture du
(des) sac(s) (tarif : 15€ le « big bag »).

2 COLLECTE DE L'AMIANTE

Attention, dès la mise en place de ce système, l'amiante
n'est plus accepté en déchèteries !

- Une fois le devis accepté, les sacs vous sont livrés. Il vous
suffit ensuite de les remplir (le remplissage et le
conditionnement est fait par vos soins).
- Déposez les sacs à l'endroit déterminé par la personne du
SIAVED où ils seront collectés à la date convenue.



L'amiante est un matériau dangereux, le port d'une combinaison,
de gants et d'un masque est **VIVEMENT CONSEILLÉ !**

Service gratuit et limité à 2 demandes par an et par foyer.

